



**ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON – EDUCATION
SPORTIVE – FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC – VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF**

**PROCES VERBAL
REUNION du COMITÉ DIRECTEUR du 28 novembre 2016**

Présents :

- Michel Bourreau (Président)
- Bernard Watremez (Adjoint au Maire ,chargé des sports)
- Sylvie Lecuyot (Trésorière et Présidente du CMS)
- Martine Bocock (Secrétaire Adjointe et Présidente du tennis)
- **Audrey** Dandy (Badminton), Frédéric Montailier (Badminton), Christine Paulard (Basket), Corinne Leguay (GV), **Nicolas** Ducept (VTT), Patrice Cordier (Multisports), Philippe Michaud (Tir à l'arc), Fehd Bensaïd (Football), Michel Rasse (Arts Martiaux), Marzac Zermane (Pétanque), Gérard Duverne (Pétanque) , Frédéric Godbert (Athlétisme), Jean-Pierre Lamon (Volley),

Excusés :

- Jean-Marie Lucet (Vice-président) ; pouvoir à S Lecuyot
- Paul Vitani (Secrétaire) : pouvoir à Michel Bourreau
- Daniel Rasse (Arts Martiaux) : pouvoir à Michel Rasse

Invité :

- Jean Marie Tran ; Webmaster ASR

Point Financier ASR :

Subvention municipale 2016 :

La Municipalité a maintenu son niveau de subvention, soit 64000 €. Le Président a adressé une lettre de remerciement au Maire car c'est la seule collectivité ayant maintenu son montant de subventionnement.

Le Football et le Basket reviennent dans le giron de l'ASR pour l'attribution des subventions.

Le Basket demande pourquoi sa subvention a changé par rapport à ce qui était prévu ? Le Président explique que lorsqu'il a eu connaissance de la baisse de la subvention de Vaux le Pénil pour le Volley (-1325 €), il a demandé une entrevue avec le Maire de VLP ; baisse peut-être due à une interrogation de la part de conseillers municipaux quant au financement d'une association ne portant pas le nom de VLP. Le Football et le Basket recevaient, de la part de l'ASR, sensiblement la même subvention que la Municipalité de VLP versait au Volley. Donc le Président de l'ASR a additionné les 3 subventions (prévisionnelles ASR pour le Basket et le Football et effective VLP pour le Volley) et a divisé le montant en 3 parts égales. Mr Herrero, Maire de VLP envisageait un versement de sponsoring en compensation... !!! Il est envisagé une autre réunion aussi le Football et le Basket demandent à y participer.

Subvention Petits Matériels :

Le délai pour les demandes (avec justificatifs) avait été porté à fin août. Malgré cela, seules 4 sections ont fait une demande. Le reste de la somme alimentera le pot commun de l'ASR .Le montant prévisionnel de cette aide était de 100 € par section.

Acompte 2017 :

Le Président de l'ASR a demandé un acompte d'un montant de 21500 € (1/3 de la subvention 2016) à la Municipalité .Cet acompte devrait être versé mi-février. Il est à remarquer que 2 sections seulement ont demandé un acompte en 2016... !!! ce qui laisse à penser qu'il y a de la trésorerie dans les autres sections. Il faut s'en féliciter car il n'y a pas de versements des collectivités de janvier à mi-mai.

Relations ASR/Municipalité :

A la suite d'une réunion en mairie avec le Maire et la DGS, Madame Batista, il est confirmé que le seul interlocuteur de l'ASR est Monsieur Bernard Watremez.

Réunion du 29/09/2016 :

Impression négative de cette réunion car les discussions n'ont porté que sur les nouvelles contraintes imposées aux sports.

- le respect impératif des horaires
- la fermeture des installations les jours fériés
- la fermeture des installations en vacances scolaires.

Les sports sont donc amenés à initier des demandes de dérogations... !!!! le 8 mai doit il être considéré comme jour férié, par exemple... !!! alors que bien des magasins sont ouverts.....et qu'il y a beaucoup de compétitions officielles programmées ce jour....

Quelques sections commencent les championnats très tôt en septembre et ne peuvent donc pas ne pas s'entraîner la dernière semaine d'août....

Polémique à nouveau sur les horaires d'extinction des lumières à Huard (22h05 au lieu de 22h30). Cette décision est une régression historique et injustifiée. Comment les précédents gardiens assuraient le nettoyage... !!!! Le Président de l'ASR fera tout pour revenir à la situation d'avant.

Les problèmes spécifiques Volley, exposés par mail au Maire, sont sans réponse à ce jour.

Problème avec le gardien du CCS R Tabourot. Des relations plus souples seraient bénéfiques pour tout le monde et dans l'intérêt de tous.

Documents ASR de fin d'année :

Distribution des documents pour commentaires et explications pour les remplir. Les fichiers informatiques seront envoyés cette semaine.

Attention aux dons bénévoles .Ils doivent apparaître en recettes/dépenses (Taux : 0,308 €/km). Vis-à-vis des déclarations individuelles aux impôts de chacun ; il est impératif de les comptabiliser dans chaque compte de résultat des sections.

La mairie demande les documents pour le 20/01/17. Tout le monde a reçu une lettre du responsable des finances municipales avec la liste des documents à fournir, mais ceux-ci doivent être envoyés impérativement au président de l'ASR pour le 8 janvier 17 ; délai de rigueur.

Le Président de l'ASR souhaite que toutes les AG soient tenues avant le 31/12.

Date de l'AG :

11 mai 2017 à 19 h avec Soirée des Champions.

La remise des récompenses se fera avant l'AG de l'ASR afin que les récipiendaires jeunes ne s'attardent pas trop lors de cette soirée en semaine.

Le partage financier de cette soirée est à négocier avec la Municipalité.

Planning des installations

Quelques corrections à faire par la mairie sur le planning du Gymnase R Huard le mardi en soirée. (grande salle).

Un créneau Multisports apparaît de 17h30 à 22h... !!!

Il y a en fait : Athlétisme de 17h30 à 20h puis Basket de 20h à 22h

A faire rectifier.

Problème CMS :

Les médecins(3) ne sont plus aussi disponibles. Le Dr Boumbar veut bien continuer mais en choisissant ses horaires et jours (éventuellement samedi ou dimanche).Les sportifs devront donc s'adapter .Grosse inquiétude quant au financement traditionnel des CMS par le Conseil Départemental... !!!

Réservations des dates d' événements :

- Toutes demandes d'évènements pendant les vacances scolaires ;hors Noël(stages,tournois ,compétitions ;autres...) devront être faites avant le 15/09 de chaque saison sportive.
- Le mois de juin est critique car tout le monde veut organiser une manifestation dans les quelques dates de ce mois. Par exemple cette année, il y aura le 24 juin un tournoi inter générations de Volley et le 25 la course verte de l'Athlétisme .Une concertation est absolument nécessaire pour l'avenir.
- Le Badminton veut organiser un tournoi départemental jeunes le 22/23 avril ; dates qui font suite aux vacances de Pâques .Certaines sections seraient donc 3 semaines sans activités(Multisports) ou possibilités de compétitions .A débattre avec le Basket, Volley et Multisports. Il y a une demande aussi pour les 10/11 juin afin d'organiser un tournoi fédéral adultes .Accord sur ces 2 dates.

Divers :

- Pour le 31/12 chaque association doit renvoyer sa fiche d'information à la DGS pour le Guide des Associations 2017.
- Les sections : Tennis, Arts Martiaux, Pétanque, Volley doivent fournir leur article à la DGS pour le 5/12/16(délai de rigueur) pour le magazine municipal de janvier 17. (formatage spécifique à respecter.)
- La Municipalité donne son vidéo projecteur à l'ASR (ancien équipement de la salle du Conseil)
- Une alarme va être installée dans les locaux du bureau des Associations. Un code par section. Le Président de l'ASR les proposera pour chaque section.
- A Dammarie ; il y a eu une cérémonie pour féliciter les athlètes des JO, ou champions internationaux et nationaux en Athlétisme. La Municipalité de la Rochette était représentée par B Watremez , Adjoint au Maire, chargé des Sports.

Secrétaire de séance
M Bocock

Pdt ASR
M Bourreau